

Vu l'évolution du profil des exploitations, le service de remplacement connaît un succès croissant.



Les Services de Remplacement Agricoles de Wallonie

L'augmentation de la taille des exploitations et des troupeaux entraîne une série de complications en cas d'incapacité de travail, au niveau de l'entraide entre agriculteurs, de la possibilité de se dégager du temps libre ou de la disponibilité de main d'œuvre temporaire. De plus la spécialisation et la mécanisation des exploitations demandent une qualification de plus en plus poussée de la main d'œuvre d'appoint. Le service de remplacement offre une réponse adaptée à ce nouveau contexte.

Une nouvelle dynamique

Les premiers Services de Remplacement Agricole (SRA) ont été constitués en Wallonie en 1973 dans les provinces de Liège et du Luxembourg. En 2003, suite à la régionalisation de l'agriculture, le Ministère de l'Agriculture de la Région Wallonne a mis en place une nouvelle formule de subsidiation. Cette base plus stable a donné un nouvel essor aux Services de Remplacement Agricole à l'échelle de toute la Wallonie.

Les premiers objectifs de la Fédération ont été d'harmoniser les cotisations, la durée du stage d'attente et la structure tarifaire pratiquées par les différents services de remplacement et d'assurer la couverture géographique de toute la Wallonie. La Région Wal-

lonne est aujourd'hui entièrement couverte par 14 SRA "régionales" rassemblées au sein de la Fédération. Dépliants, présences sur les foires, articles de presse, etc ... une série d'actions de promotion ont ensuite été mises en place afin que tout agriculteur wallon sache qu'il existe des Services de Remplacement Agricoles et que pour les utiliser, il faut être affilié. Il est important de faire prendre conscience aux agriculteurs de la nécessité d'assurer la continuité de leur exploitation en cas d'indisponibilité. Une personne a également été engagée afin de promouvoir les activités du SRA en fermes.

En 2008, le service comptait 3.960 membres. Les 78 agents de remplacement ont presté 113.779 heures.

Fonctionnement des SRA

Le but premier des SRA est de mettre à disposition des éleveurs une structure permettant de les remplacer en cas de nécessité. Le Service de Remplacement Agricole engage du personnel pour remplacer l'agriculteur et ses aidant(e)s en cas d'indisponibilité (maladie, accident ...) ou à l'occasion de vacances, sessions de formation, etc.

Pour s'affilier, l'agriculteur paye une cotisation annuelle de 175 euros. Le stage d'attente est de 4 mois. Durant cette période, le SRA intervient toutefois en cas d'accident.

En cas de remplacement, l'agriculteur paie une indemnité horaire qui varie en fonction de la cause du remplacement.

Trois tarifs horaires sont proposés selon que la demande fait suite:

- à une maladie, un accident, un décès, une calamité naturelle ou un événement familial;
- des loisirs ou de la formation;
- un surcroît de travail.

L'ensemble de ces coûts est fiscalement déductible. Chaque SRA "régionale" gère son service et fixe les conditions de travail, la rémunération des ouvriers ainsi que les redevances horaires.

Le SRA recrute

Les agents de la SRA disposent du savoir-faire et de l'expérience nécessaires pour assurer le fonctionnement d'une exploitation en l'absence de l'agriculteur. Vu son extension, le SRA est par ailleurs à la recherche de personnes qualifiées. Il peut s'agir par exemple d'une opportunité très intéressante pour un jeune agriculteur aidant.

Pour plus d'information:

Bureau: Mme Halleux: 086/21.43.45

Terrain: Mme Lebrun: 0495/38.44.93

Témoignages

Nous avons pris contact avec trois éleveurs utilisateurs du Service de Remplacement. La plupart ont reconnu s'être sentis invulnérables et n'avoir pas reconnu de suite l'intérêt de ce service. Ils reconnaissent également avoir ressenti une certaine méfiance à l'idée de déléguer ou de confier les rênes de leur élevage à un inconnu. Une appréhension non fondée au vu de la satisfaction qu'ils ont retiré de ce service. Ils font aussi un autre constat: personne n'est infaillible et si le travail est important, il est aussi essentiel de lever le pied de temps en temps.

Jacques Henricot Wéris (Durbuy)

Jacques et Véronique Henricot exploitent un troupeau laitier à Wéris dans la région de Durbuy. Ils ont également développé une activité bio en viande bovine (race limousine) et en poulet de chair. Jacques et Véronique sont affiliés au Service de Remplacement depuis la reprise de la ferme en 1991. Ils font ponctuellement appel au service en cas de problèmes de santé ou lors de surcharges de travail. "Les agents du SRA sont formés aux différentes techniques de traite" explique Jacques. "Ils s'adaptent rapidement à votre exploitation. Adhérer SRA, c'est comme prendre une assurance, cela évite bien des soucis en cas de pépin" continue Jacques. "L'été 2008 a été marqué par une première: une semaine de vacances en famille. Je n'imaginai pas le bien que cela faisait de prendre du recul. Les enfants en gardent également un magnifique souvenir".

Jean-Paul et Marie-Chantal Rossignon (Villers-sur-Semois)

Jean-Paul et Marie-Chantal gèrent un double troupeau Holstein et Blanc-Bleu Belge dans la région d'Etale. En mai 2008, Jean-Paul chute du toit qu'il rénove avec une fracture du crâne à la clé. Il restera 3 semaines dans le coma et 3 mois en clinique. Dans un premier temps une magnifique entraide s'est mise en place à partir de la famille et des proches. Mais il fallait trouver une solution plus durable. Heureusement, à la demande de Marie-Chantal, Jean-Paul s'était inscrit au SRA l'année précédente à l'occasion de la Foire de Libramont. "Au

départ, je ne voulais pas car je me croyais infaillible," explique Jean-Paul. "Heureusement que j'ai suivi l'intuition de Chantal. Nous avons été impressionnés par la compétence et le professionnalisme des agents du SRA. Je le recommande à tout éleveur". Heureusement, la chute n'a pas laissé de séquelles et Jean-Paul a pratiquement récupéré son autonomie. A l'avenir, Jean-Paul et Marie-Chantal comptent utiliser les services du SRA pour prendre quelques jours de vacances, ce qui ne leur est plus possible depuis le départ des enfants.

José et Brigitte Druart (Tournai)

José et Brigitte exploitent un troupeau laitier avec transformation à la ferme et commercialisation via des circuits courts. En septembre 2008, José apprend que la vive douleur qu'il ressent à l'épaule vient d'un problème de tendon et qu'il faut opérer. L'intervention aura lieu en novembre après les travaux de récolte. José devra garder son bras en écharpe durant 2 mois. Même si ses fils, qui ont quitté la ferme, peuvent donner un coup de main occasionnel, un problème se pose. José et Brigitte prennent donc contact avec le SRA.

"La confiance s'est rapidement installée," commente José. "J'ai fortement apprécié la compétence des agents et la souplesse de la formule. Ils prennent en charge la traite et d'autres tâches à la demande". Aujourd'hui encore, José n'a récupéré que 80% de ses aptitudes, le SRA est toujours indispensable à l'activité de l'entreprise.